

**N° 2012/O1/023**

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Michel STEFANI  
Au nom du Groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »**

**OBJET :** Pour une sortie positive du conflit des indignés d'Air France

La presse s'est fait l'écho de votre satisfaction après que les dirigeants de la Compagnie Air France se soient effectivement résolus à vous faire parvenir un exemplaire de chaque convention signé pour les quatre prochaines années, période pendant laquelle la DSP sera mise en œuvre par le groupement Air Corsica Air France. Ce dont nous nous félicitons également.

C'est effectivement une bonne nouvelle pour les usagers mais aussi pour les personnels de la Compagnie nationale qui ont vécu ces derniers mois dans l'expectative et l'inquiétude et une forte tension si l'on s'en tient au conflit généré par le non respect d'un accord d'entreprise puis par la contestation de plusieurs décisions de justice favorables aux indignés.

La CTC a consenti une augmentation sensible de 11 M € des compensations financières attribuées à Air France et Air Corsica sur la desserte de Paris, il y a plusieurs raisons à ce choix notamment les coûts d'escales et les OSP supplémentaires.

Dans ces conditions, Monsieur le président, ne pensez-vous pas que la CTC par votre intermédiaire pourrait, sous une forme à définir, agir afin que le dialogue social à Air France reprenne ses droits et qu'une solution soit recherchée avec les deux délégataires pour engager la nouvelle saison d'été dans les meilleures conditions sociales et par là même d'accueil des usagers ?